



LIGUE REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE DE BASKETBALL

Assemblée Générale Mixte Elective

30 JUIN 2018

AGEN

PROCURATION

Je soussigné(e) (NOM et Prénom)

Président(e) de l'association sportive (NOM de l'association)

Affiliée à la Fédération Française de Basketball sous le numéro informatique suivant : _____

Association sportive participant exclusivement aux championnats départementaux non-qualificatifs pour le championnat régional (Seniors et Jeunes).

Donne la présente procuration à :

NOM :

Prénom :

N° Licence : _____, **votant disposant du droit de vote pour son propre club.**

Pour me représenter, signer toutes les feuilles de présence et prendre part à toutes délibérations et aux votes en mon nom, lors de l'assemblée générale mixte de la ligue régionale Nouvelle-Aquitaine de basketball qui se tiendra le 30 juin 2018 à partir de 14^h00 à Agen.

Fait à, le

Cachet du club obligatoire

Signature du président obligatoire :

Rappel de l'article 7.2.4 des Statuts de la Ligue :

Le vote par procuration n'est autorisé qu'aux associations sportives participant exclusivement aux championnats départementaux non qualificatifs pour le championnat régional (seniors et jeunes) et ne peut s'exercer que dans les conditions suivantes :

- *La procuration doit être nominative et ne peut être donnée qu'à un représentant de club disposant du droit de vote pour son propre club,*
- *Un votant ne peut être porteur que d'une seule procuration,*
- *La procuration doit être déposée ou parvenir au siège de la ligue régionale au moins la veille du jour de l'assemblée générale.*

Modalités de transmission des procurations en amont de l'AG (au choix) :

- par envoi postal ou par dépôt au siège de la ligue : 94 rue Fieffé – 33 800 BORDEAUX. Horaires : 9^h00-16^h00.

- par voie électronique à l'adresse : ligue.aquitaine.basket@orange.fr. Dans le cas d'une transmission par mail, l'original devra être présenté lors de la vérification des pouvoirs.

Le jour de l'AG, les porteurs d'une procuration devront se présenter au bureau d'émargement avec une copie de la procuration adressée au préalable à la ligue dans les conditions précisées ci-avant.